
Instructions sur la façon de téléverser des documents du régime

1. Ouvrez une session dans le [Portail de services aux régimes de retraite \(PSRR\)](#).
2. Dans la barre de navigation supérieure, cliquez sur « Profil du régime », puis sélectionnez « Documents » dans le menu déroulant.
3. Cliquez sur « Joindre le document ».
4. Entrez le « Titre » du document que vous voulez téléverser.
5. Sélectionnez la « Date d'entrée en vigueur » du document.
6. Sélectionnez le « Type de document » parmi les types inscrits dans le menu déroulant.
7. Cliquez sur « Parcourir ». Sélectionnez le fichier PDF que vous voulez soumettre. Cliquez sur « Enregistrer et fermer » pour terminer le processus de téléversement.

* Si la taille de votre document est supérieure à 10 Mo, veuillez le diviser en fichiers de moins de 10 Mo.

FAQ

1. Qui sera en mesure de voir ou de téléverser les documents relatifs à mon régime?

Tous les utilisateurs à qui vous déléguez l'accès au régime dans le PSRR peuvent voir et téléverser des documents.

2. Quelle est la limite de taille du fichier?

Tous les documents doivent être inférieurs à 10 Mo. Si un document a plus de 10 Mo, divisez-le en plusieurs fichiers à téléverser.

3. Puis-je téléverser plusieurs fichiers dans le cadre d'une même soumission?





Non, vous ne pouvez téléverser qu'un seul fichier par envoi. Si vous avez un document qui est divisé en plusieurs fichiers en raison de la limite de taille, vous devez soumettre les fichiers en les téléversant un par un dans des demandes séparées et en les nommant par exemple, partie 1, partie 2, etc.

4. Comment supprimer des documents que j'ai téléversés par erreur?

Tous les utilisateurs peuvent supprimer des documents téléversés avant de les soumettre. Une fois l'envoi effectué, l'utilisateur doit envoyer un courriel à PensionInquiries@fsrao.ca pour demander de supprimer le document.

5. Puis-je demander une modification en utilisant l'onglet Documents?

Non, la modification doit être présentée par le biais du menu « Demande ». Pour en savoir davantage sur ce processus, cliquez [Instructions pour le dépôt d'une demande d'enregistrement d'une modification apportée à un régime de retraite par l'entremise du portail de services aux régimes de retraite \(PSRR\)](#).

6. Quels documents puis-je téléverser dans mon régime?

Actuellement, l'onglet Documents du PSRR ne permet de téléverser que les documents suivants : conventions collectives, lettres d'accompagnement, brochures décrivant le régime distribuées aux employés, conventions de gestion financière, textes du régime et contrats de fiducie. Nous cherchons à rendre le PSRR plus convivial afin de vous permettre de téléverser d'autres documents à l'avenir.

